

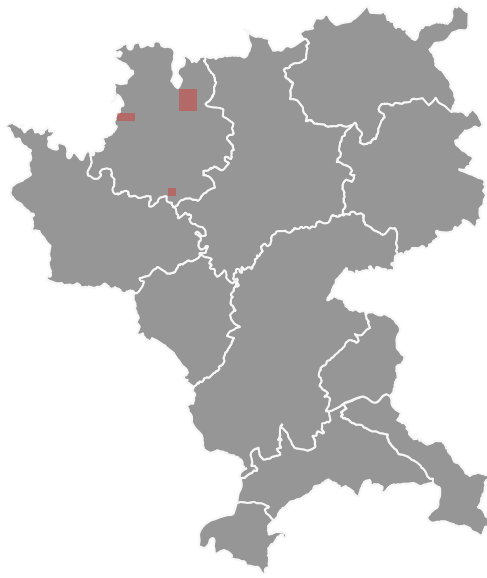


REQUISTANAIS

P.L.U.i

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Rullac-Saint-Cirq



OCTÉHA

à Rodez :
31 Avenue de la Gînesse
12000 RODEZ
Tél. 05 65 73 65 76

www.octeha.fr
contact@octeha.fr

ELABORATION

Arrêté le :
20 décembre 2021

Approuvé le :
22 février 2023

Exécutoire le :

VISA

Date : 23 février 2023

Le Président:
Michel CAUSSE

Modifications - Révisions - Mises à jour

Zones urbaines
1:2 500

4.10.d

Légende

Normes supérieures

- Plan de Prévention des Risques d'inondation (cf. annexe 6.1)
- Plan des Surfaces Submersibles du Tarn (cf. annexe 6.1)
- Zone inondable - trame informative (source : DREAL)

Patrimoine bâti, paysager et archéologique, identifié au titre de l'article L.151-19 du CU (Cf. Titre 2 du Règlement)

- Patrimoine bâti à protéger
- Petit patrimoine à protéger
- Ensemble bâti patrimonial
- Patrimoine paysager

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU (Cf. Titre 2 du Règlement)

- Zones humides (repérage réalisé selon les données disponibles à l'arrêt du PLUi)
- Espace naturel à restaurer

Haies identifiées

- Haies de catégorie 1
- Haies de catégorie 2
- Haies de catégorie 3

Alignements d'arbres identifiés

- Alignements de catégorie 1
- Alignements de catégorie 2
- Alignements de catégorie 3
- Arbres remarquables

Murets en pierre sèche

- Murets de catégorie 1
- Murets de catégorie 2
- Murets de catégorie 3

Prescriptions particulières

- Emplacements réservés
- Secteurs soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation (cf. 3.2 OAP)
- Secteur dans lequel les constructions et installations nécessaires à la mise en valeur des ressources naturelles sont autorisées (ex : carrière)
- Linéaire commercial protégé au titre de l'article L. 151-16 du CU
- Bâti ou ensembles bâtis identifiés comme tels pour entrer dans la destination "habitation" ou dans la sous-destination "Autres hébergements touristiques"

Liste des emplacements réservés

N° de l'emplacement réservé	Objet	Commune	Localisation	Bénéficiaire	Superficie estimée (en m²)
15	Création d'un arrêt de bus	Rullac-Saint-Cirq	Rullac-Saint-Cirq	Commune de Rullac-Saint-Cirq	130

Agriculture

- Périmètres de réciprocité agricole
- Bâtiments d'élevage agricole
- Constructions non encadrées

Zonage réglementaire

Zones urbaines

- Ua
- Ub
- Ue
- Ut
- Ux
- Ux1

Zones à urbaniser

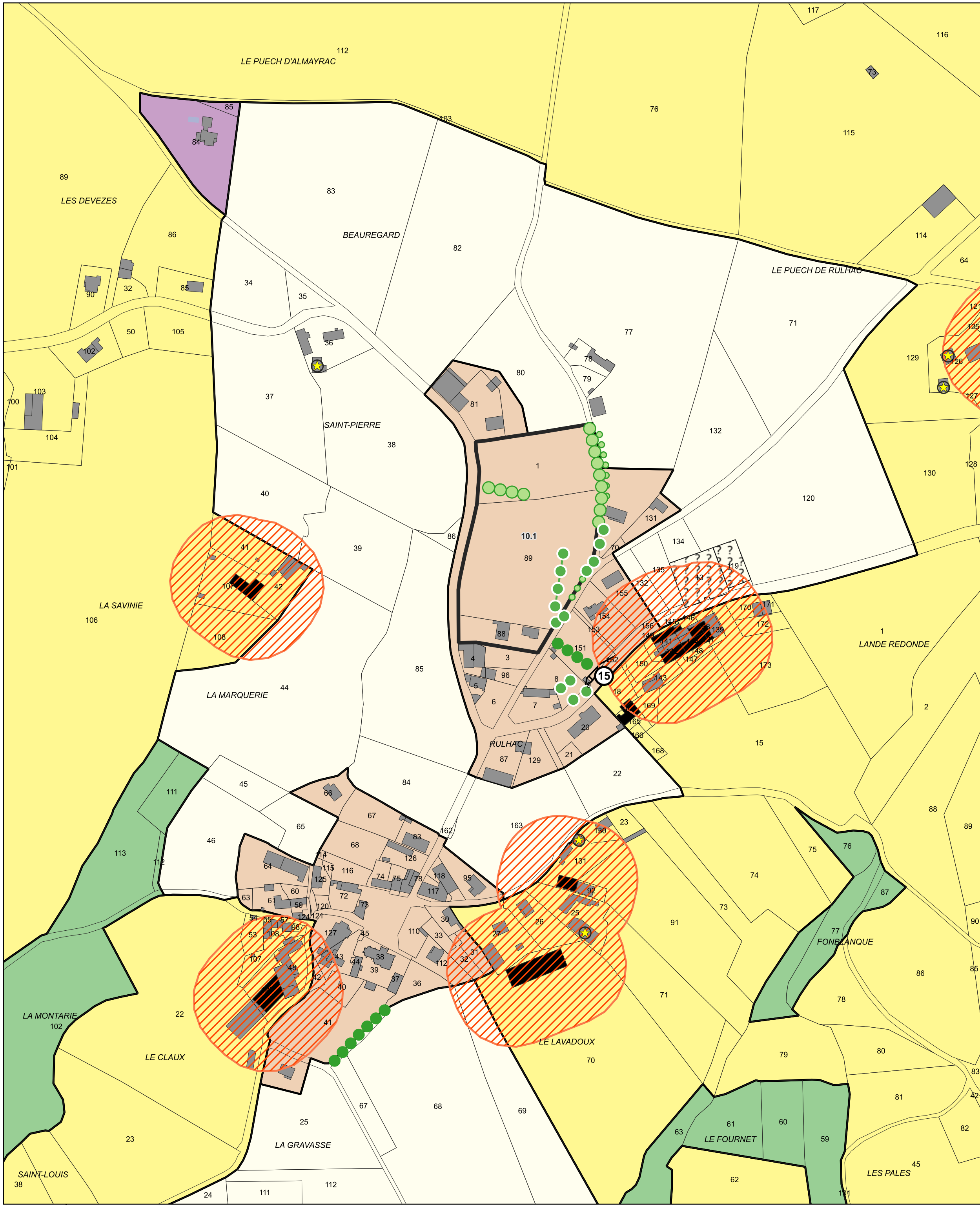
- 1AU
- 1AUx

Zones agricoles

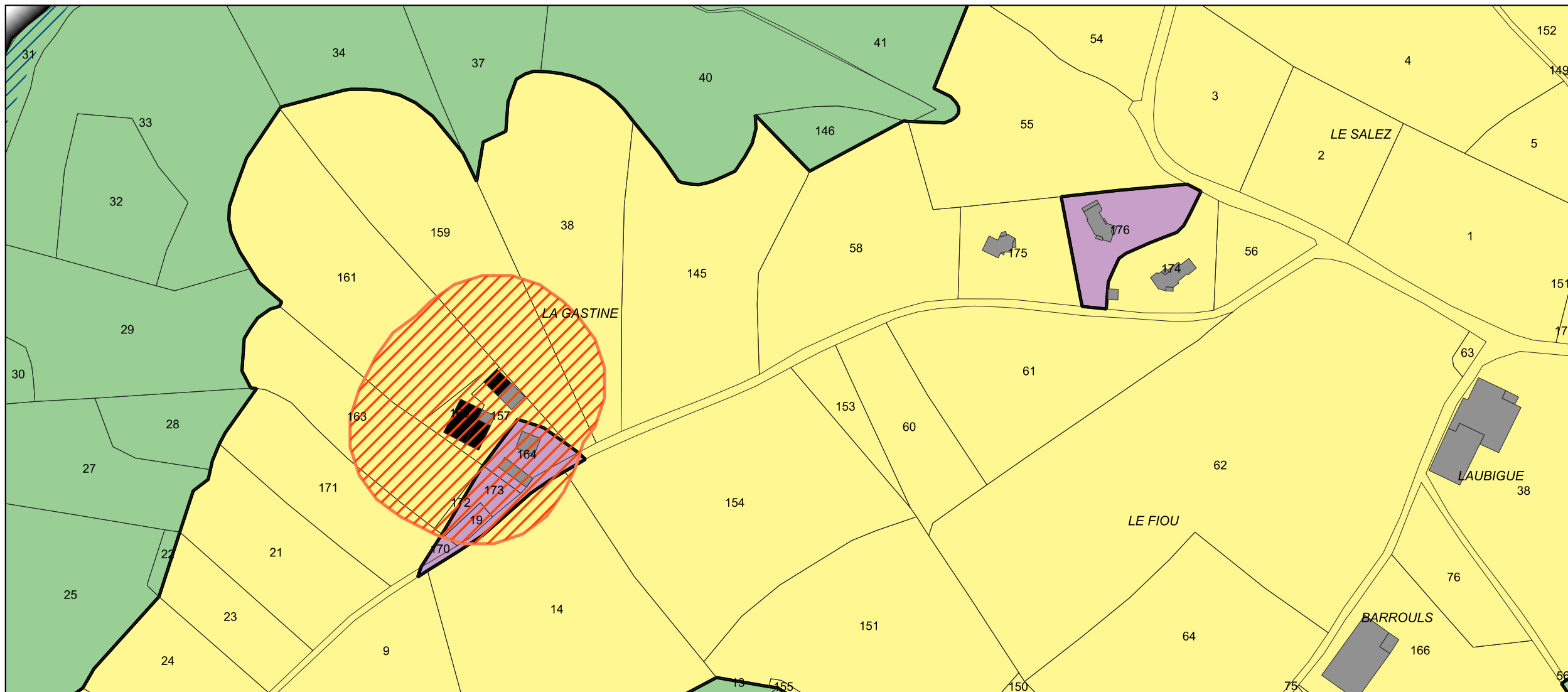
- A
- Ap
- At

Zones naturelles

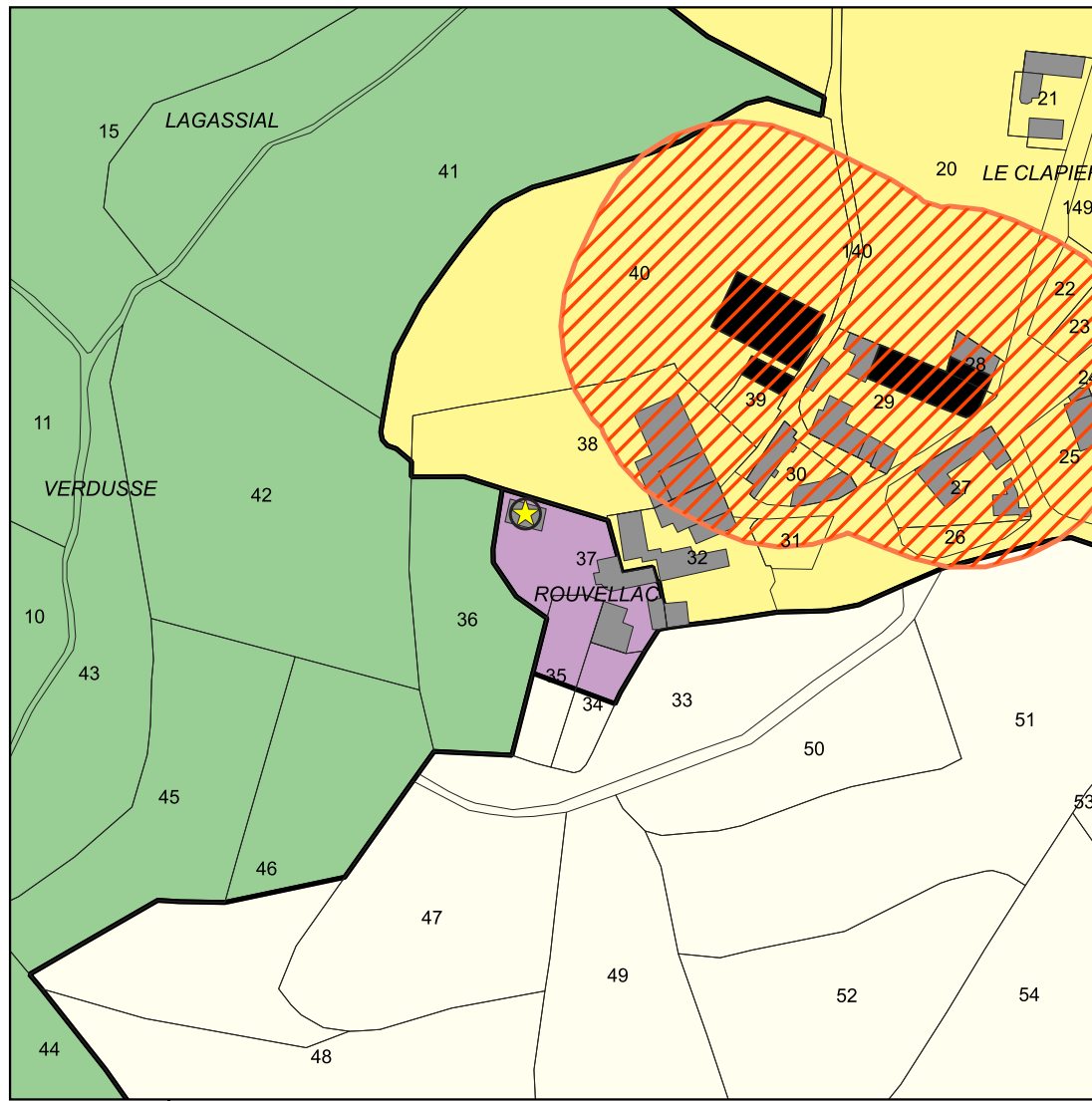
- N
- Neol
- Nh
- Nj
- Npv
- Nt
- Nx



Rullac-Saint-Cirq // Le Puech d'Almayrac



La Gastine // Le Salez



Rouvellac

